



BAPD* = OPEN A1/A3 + (auto)formation pratique A3 + OPEN A2
Ou par conversion d'un CATT:** Les détenteurs d'un CATT** antérieur au 01/01/2022 peuvent bénéficier des privilèges du BAPD sans avoir réussi l'examen théorique OPEN A2.

Procédure : conversion par [auto déclaration](#) sur l'application AlphaTango.

*BAPD : Brevet d'Aptitude au Pilotage à Distance
 **CATT : Certificat d'Aptitude Théorique de Télépilote
 ***CATS : Certificat d'Aptitude Théorique pour les scénarios Standard